

Politique environnementale
du Cégep de Granby - Haute-Yamaska



Cégep de Granby
Haute-Yamaska
www.cegepgranby.qc.ca

235, rue St-Jacques
C.P. 7000, Granby (Québec) J2G 3N1
Téléphone : (450) 372-6614
Télécopieur : (450) 372-xxxx

RÉSOLUTION 149-CA-11

20 juin 2006

Table des matières

	Page
GESTION INTERNE	4
ÉNONCÉ DE PRINCIPE	4
PORTÉE DE LA POLITIQUE	4
DESTINATAIRES	5
RÔLES ET RESPONSABILITÉS	5
OBJECTIFS DE LA POLITIQUE	6
OBJECTIFS DE FORMATION	6
OBJECTIFS DE SENSIBILISATION	6
OBJECTIFS DE GESTION	6
MODALITÉS D'APPLICATION	8
ENTRÉE EN VIGUEUR	8

GESTION INTERNE

TITRE : Politique relative à la protection de l'environnement et au développement durable

RESPONSABILITÉ DE GESTION : Direction générale

NATURE DU DOCUMENT : Règlement, politique, programme, procédure et directive administrative

DATE D'APPROBATION INITIALE DU DOCUMENT : Conseil d'administration – 20 juin 2006

DERNIÈRE DATE DE RÉVISION :

ÉNONCÉ DE PRINCIPE

Le Cégep de Granby - Haute-Yamaska s'engage à établir et à maintenir des normes élevées de protection de l'environnement, tout en se montrant un chef de file en matière d'éducation relative à l'environnement et au développement durable pour la région.

PORTÉE DE LA POLITIQUE

Dans le respect des lois et règlements ainsi que des disponibilités budgétaires, cette politique guide les interventions du Cégep de Granby - Haute-Yamaska dans les champs suivants :

- Développement et gestion des dossiers environnementaux;
- Éducation environnementale;
- Directives d'achats;
- Maîtrise de l'énergie;
- Qualité de l'air;
- Gestion de l'eau;
- Gestion écologique des matières résiduelles et dangereuses;
- Aménagement paysager;

- Bilan environnemental.

La politique décrit également les rôles et responsabilités de chacun dans sa mise en application.

DESTINATAIRES

Cette politique s'applique à toute personne qui pénètre sur le territoire du Cégep de Granby Haute-Yamaska soit pour y travailler ou pour y étudier. Le Cégep de Granby - Haute-Yamaska s'attend donc à ce que toute personne qui se trouve sur les lieux du collège s'engage à se conduire en citoyen responsable et respectueux de l'environnement.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La Direction générale du Cégep de Granby Haute-Yamaska est responsable de l'application de la politique relative à l'environnement et au développement durable. Elle confie :

1. À la Direction des études le soutien aux programmes en matière de promotion de l'éducation relative à l'environnement et au développement durable;
2. Au Comité d'Action et de Concertation en Environnement (CACE), la responsabilité de conseiller le Cégep en ce qui concerne la gestion environnementale du site. **Leur mission est la suivante :**

Le Comité d'Action et de Concertation en Environnement (CACE) du Cégep de Granby Haute-Yamaska a pour mission d'améliorer la performance environnementale de l'institution. Il intègre dans l'ordre suivant l'approche des 3 RVE (réduire, réemployer, recycler, valoriser, éliminer) et sensibilise la communauté collégiale à une gestion responsable des ressources.

3. Au comité Anges-Jolis Verts, le mandat de coordonner les efforts des bénévoles étudiants animés de la volonté de travailler au maintien de la qualité de l'environnement de l'institution.
4. À la Direction des ressources matérielles, la responsabilité de la gestion des bâtiments et ressources dans l'optique d'une meilleure efficacité environnementale et de développement durable.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Objectifs de formation

Dans la formation académique qui mène à l'obtention d'une sanction, la Direction des études donnera son appui à l'émergence de programmes et de projets pertinents reliés à la politique relative à la protection de l'environnement et ce, tant au niveau régional, national qu'international.

Objectifs de sensibilisation

Le Cégep de Granby Haute-Yamaska verra à mettre en place des programmes ou des activités de sensibilisation en vue d'améliorer la qualité de vie à l'intérieur de l'institution, afin de développer chez les usagers des comportements écologiques.

Objectifs de gestion

Chaque service et département a l'obligation de viser le respect des cinq principes fondamentaux d'une saine gestion environnementale, à savoir, dans l'ordre, la réduction à la source, le réemploi, la récupération, la valorisation et l'élimination (3RV-E). De façon plus spécifique, des actions seront menées dans les domaines suivants :

Directive d'achats

Les services rendus et les produits utilisés influencent directement la nature et la qualité des matières résiduelles; le Cégep de Granby Haute-Yamaska vise à réduire les déchets à la source et à donner préférence à l'utilisation de produits recyclables et réutilisables.

Maîtrise de l'énergie

L'objectif général de la gestion de l'énergie consiste à appliquer des choix éclairés en matière de source d'énergie, de technologies et de méthodes d'exploitation et d'utilisation de ces technologies dans le respect des besoins des usagers en assurant une meilleure protection de l'environnement dans un contexte viable.

Qualité de l'air

La santé et le confort des usagers sont étroitement reliés à la qualité de l'air intérieur. En conséquence, l'objectif principal sera de régler les problèmes qui occasionnent les conditions d'inconfort et de diminuer les sources matérielles de polluants pouvant constituer une menace pour la santé des occupants. Des pratiques d'entretien sanitaires appropriées et des systèmes de ventilation adéquats seront maintenus en

fonction lorsque les conditions d'exploitation ou les règlements sur la qualité du milieu de travail l'exigent.

Gestion de l'eau

Les objectifs poursuivis par la gestion de l'eau sont d'enrayer le gaspillage, d'en réduire l'usage tout en respectant les besoins des utilisateurs et d'en protéger la qualité en prévenant la contamination.

Gestion des matières résiduelles

Le Cégep de Granby Haute-Yamaska cherchera à réduire la quantité de déchets à éliminer de la manière la plus écologique possible. L'objectif est donc de mettre en œuvre, coordonner et promouvoir les activités les plus avantageuses en terme de réduction, de réemploi, de recyclage, de valorisation et d'élimination.

Gestion des matières dangereuses

La gestion des matières dangereuses vise à offrir des conditions de travail ou d'apprentissage sécuritaires, malgré la nécessité d'utiliser des matières dangereuses. Elle touche, entre autres, les cinq volets suivants :

1. Limiter l'acquisition des matières dangereuses à l'essentiel en essayant de leur substituer des produits moins nocifs lorsqu'ils sont disponibles ou équivalents ;
2. Entreposer les matières dangereuses de façon sécuritaire, soit selon leurs risques et incompatibilités;
3. Encadrer l'utilisation des matières dangereuses dans les protocoles de contrôles mis à jour régulièrement, récupérer et recycler lorsque possible, assurer l'application du SIMDUT sur les lieux de travail;
4. Disposer les déchets dangereux en toute sécurité pour les personnes ou l'environnement;
5. Connaître la réglementation relative au transport des matières dangereuses et s'y conformer.

L'entretien des bâtiments et terrains

L'entretien des bâtiments et terrains, ainsi que les travaux d'aménagement intérieur ou extérieur, se fera dans le plus grand respect possible de l'environnement en éliminant l'usage de produits chimiques (pesticides, insecticides, engrais).

MODALITÉS D'APPLICATION

Le Cégep de Granby - Haute-Yamaska procédera annuellement à un bilan environnemental en s'inspirant des normes existantes et en voie de développement afin de s'assurer du respect de l'application de la présente politique et de l'amender au besoin pour qu'elle demeure conforme.

ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration.

Date d'entrée en vigueur : 20 juin 2006 (Rés. 149-CA-11)